

DISCOURS DU PRESIDENT

RÉUNION CONSTITUTIVE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Mans, mercredi 7 juin 2019

Dominique Le MÈNER,
Président du Conseil départemental

Seul le Prononcé fait foi

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance,
Monsieur le Substitut du Procureur,
Madame la Présidente de la Commission solidarité du Conseil départemental,
Mesdames les Vice-Présidentes,
Mesdames les Conseillères départementales,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Territoriaux, Directeurs et chefs de services,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations partenaires,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui en l'Hôtel du Département pour cette réunion constitutive de notre Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).

Cet engagement exprime tout d'abord l'ampleur de nos missions et de notre ambition partagée en termes de politiques publiques de l'Enfance.

Il répond aussi à un besoin d'échange et de coordination entre les différents acteurs de la protection de l'Enfance.

C'est une attente que nous avons pu mesurer à l'aune des projets que nous avons pu construire et entreprendre ensemble.

Nous considérons donc l'ODPE comme un lieu privilégié de ressources et de concertation entre les acteurs locaux, associations et des acteurs judiciaires.

Bien sûr, il s'inscrit également dans un cadre légal et réglementaire.

Ce dispositif d'observation et d'analyse, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, chef de file de la protection de l'enfance, a une place stratégique dans la définition et le suivi des politiques locales de protection de l'enfance.

D'une part, il a pour mission de recueillir, analyser et expertiser les données départementales individuelles et anonymisées relatives à la protection de l'enfance.

D'autre part, il lui appartient de formuler des propositions sur la politique de protection de l'enfance, d'établir un programme des besoins en formation des professionnels du secteur et de réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département.

Il nous permettra également d'être informés de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance.

J'ai souhaité adjoindre à ces responsabilités formelles des missions visant à améliorer la connaissance de la population des mineurs et jeunes majeurs suivis. Ou encore celle des phénomènes de mise en danger, afin de concourir plus efficacement à l'élaboration de solutions concrètes dans le cadre du schéma départemental.

Naturellement, cela imposera d'anticiper l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux en vue d'améliorer les pratiques et de se placer dans une approche globale du « parcours de l'enfant » plutôt que d'effectuer une analyse dispositif par dispositif.

Notre Observatoire doit contribuer à faciliter *la continuité et la cohérence* des actions mises en œuvre au titre de la protection de l'enfance.

Enfin, l'ODPE s'inscrit pleinement dans le cadre du Schéma Départemental Unique d'organisation sociale et médico-sociale, au titre de son Action « Consolider un observatoire départemental des solidarités partagés », dont il est l'une des déclinaisons.

C'est en ce sens que le portage de ce projet est assuré par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Départementale, sous la Direction de Marie-Hélène GAUTIER. Le pilotage de l'Observatoire est quant à lui assuré par Bertrand MESME, Directeur Enfance-Famille, en raison de son champ d'intervention spécifique.

*

Afin d'assurer le bon fonctionnement et les travaux harmonieux de l'ensemble des partenaires à cet observatoire, une charte constitutive et de fonctionnement a été rédigée.

Cette réunion a pour objet de l'approuver, au travers d'un consensus que j'espère unanime.

Cette Charte propose :

- de présenter les principes généraux qui guident la mise en place de l'ODPE et de clarifier les modalités de pilotage et d'animation,
- de recueillir l'engagement des partenaires signataires à développer l'observation, la coopération et l'innovation sur le champ de la protection de l'enfance, dans le respect des compétences qui leur reviennent,
- de permettre, avec sa signature, de déclarer l'ODPE constitué en Sarthe.

Cette Charte rappelle surtout l'impérieuse nécessité de l'engagement de chacun des acteurs s'inscrivant dans cette démarche.

Partenaires associatifs ou institutionnels, professionnels et bénévoles, nous le savons : nos responsabilités nous obligent.

Chacun d'entre nous doit à mener bien sa mission, car la moindre défaillance, la moindre réponse inappropriée peut mettre en péril le parcours de vie du ou des enfants suivis.

Pour parcourir ce chemin parsemé d'embûches, tous les concours sont précieux, de la plus petite structure associative aux services de l'Etat, en passant évidemment par les services départementaux.

Je me permets d'insister sur ce dernier point, car dans notre Département, les politiques publiques en matière de protection de l'enfance ne sont pas de vains mots.

Avec un budget primitif de 60,4 Millions d'euros en 2018 qui passe à 65,4 millions d'euros en 2019, la Sarthe a fait de l'enfance l'une de ses priorités, le tout dans un contexte budgétaire particulièrement contraint – et alors que les dépenses de fonctionnement sont désormais contractualisées avec l'Etat.

Cette démarche volontariste répond à une évolution conséquente du nombre d'enfants confiés à l'ASE entre 2010 (1000 enfants) et 2018 (1313 enfants) soit une hausse de 31 %.

Le Conseil départemental se montre particulièrement attentif à prendre en compte les évolutions des problématiques liées à l'enfance et à l'adolescence.

Je pense en particulier à la nécessité de faire évoluer leurs prises en charge parfois très complexes.

Mais aussi à notre volonté de travailler - lorsque cela est possible - avec les parents et les familles.

Cette démarche se double du souhait de faire évoluer les modalités de suivi de ce public toujours en mouvement.

Elle se concrétise dans la feuille de route de la Direction Enfance famille et les appels à projets récemment initiés.

*

Ainsi, l'accueil d'urgence a été totalement repensé et sa mutation concrète est en cours.

Deux services de Placement Educatif à Domicile (PEAD) sont venus étayer le dispositif Sarthois de protection de l'enfance pour 60 places et un service accueil spécifique pour les enfants et les jeunes dits « cas complexes » va être créé pour 9 places.

L'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) a été reconfigurée pour 1050 places (au lieu de 900) tandis qu'une expérimentation sur l'AEMO modulée est en cours.

Enfin, nous poursuivons la mise en œuvre de nos mesures d'accueil pour faire face à l'arrivée des Mineurs non accompagnés (MNA, ex-Mineurs étrangers isolés), qui s'accroît d'année en année : aujourd'hui 255 mineurs isolés sont accueillis en Sarthe.

Ces changements, ces initiatives, ces actions, tous ont été construits en partenariat.

Enfin, le forum départemental de l'enfance, qui s'est déroulé le 14 mai dernier au MMArena et auquel certains d'entre vous ont participé, a été bâti dans un esprit de cohésion entre le Département et les 4 associations habilitées en matière de protection de l'enfance.

C'est la preuve, s'il en était besoin, de notre volonté de travailler de concert avec tous les acteurs de la protection de l'enfance.

*

A ce stade, il est cependant essentiel de rappeler un élément fondamental : *le Département ne peut à lui seul répondre à la complexité des situations des enfants, des adolescents et des familles.*

Le portage des situations en protection de l'enfance ne saurait être efficace sans un travail partenarial sur lequel chaque acteur de terrain doit pouvoir s'appuyer.

En ce qui concerne l'ODPE, le Département s'engage en toute neutralité et toute objectivité à s'inscrire dans une démarche respectueuse de chaque institution, quel que soit son niveau de contribution.

Chaque acteur, dans ses missions et son positionnement institutionnel propres, peut donc contribuer à améliorer la connaissance du champ de la protection de l'enfance et ainsi participer à l'animation de la politique départementale.

Je souhaite que cet Observatoire Départemental propose une démarche d'observation à la fois globale et territoriale.

Une démarche qui prenne en compte les dimensions économiques, sociales, éducatives et sanitaires de notre Département.

Une démarche se plaçant dans une vision large faisant référence à la protection de l'enfance mais aussi à la prévention.

En effet, la prévention est un axe que notre collectivité considère comme prioritaire.

Par exemple, un enfant bénéficiant d'une mesure ASE a, comme tous les enfants, besoin de stabilité, or, on sait que son parcours peut être émaillé de ruptures : entre sa famille, ses établissements ou ses familles d'accueil, ses lieux de vie...

Les conséquences de ces ruptures empêchent, la plupart du temps, ces enfants de s'accomplir dans leur vie d'adulte.

Les différentes feuilles de route gouvernementales et le récent plan de lutte contre la pauvreté s'intéressent à ces réalités, ce dont je prends acte avec satisfaction.

Je pense notamment à l'arrêt des sorties « sèches » du dispositif ASE à la majorité, à l'accompagnement vers l'emploi des jeunes les plus fragiles en complément d'une extension de la garantie jeune, ou à une obligation de formation jusqu'à 18 ans.

Le Conseil départemental et les acteurs Sarthois sont d'ailleurs déjà au travail à ce sujet. J'en veux pour preuve la récente visite de travail effectuée par Madame BOURGUIGNON, présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, que j'ai reçue en l'Abbaye Royale de l'Epau. Celle-ci était venue se renseigner sur nos dispositifs en matière de sorties de l'ASE, qui devront être traitées dans le plan pauvreté.

Parallèlement, des membres de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) vont également auditionner des acteurs du département concernant les pratiques en termes de délais d'exécution de placement.

Aussi, malgré les difficultés que chacun rencontre et qui peuvent parfois nous conduire à l'incompréhension, il faut ambitionner notre ODPE comme un outil performant à usages multiples.

Un véritable couteau suisse, que tous les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance pourront utiliser pour définir et mettre en œuvre une intervention plus adaptée en direction des familles et des enfants Sarthois.

C'est la mission que je souhaite lui donner.

Un objectif que je sais commun à chacun d'entre nous et que je vous sais tous déterminés à atteindre.

Je vous remercie.